

CAPL 2 du 10 novembre 2017 Liste aptitude de C en B

Après lecture des déclarations liminaires par les organisations syndicales représentatives, le président annonce que l'administration centrale a prévu pour le Vaucluse une potentialité de 4 candidats pour la liste d'aptitude de contrôleurs année 2018, même potentialité que l'an dernier, mais en baisse par rapport aux années antérieures. C'est bien peu de possibilités de promotions comparé aux 179 agents du département qui pourraient y prétendre !

Au niveau national, la potentialité est de 515 pour 22118 candidats potentiels.

Pour mémoire, l'an dernier, 6 agents avaient été proposés par notre direction, mais seulement 4 agents avaient été finalement retenus à l'issue de la CAPN. Un agent avait entre temps réussi le concours de contrôleur.

La direction précise qu'elle a jugé que 11 dossiers de la liste 2017 étaient « excellents » et indique qu'elle souhaite rajouter 2 candidats au 4 potentialités données par la direction centrale.

La marge de manœuvre laissée à la CAPL est donc comme l'an dernier encore exiguë, surtout que notre direction locale ne veut pas trop élargir cette liste pour ne pas se retrouver l'année prochaine avec un « réservoir » trop important d'agents déjà classés excellents.

De ce fait, Le Président souhaite que 3 candidats soit ajoutés aux 3 déjà classés par la Direction : la CAPL peut donc se prononcer sur les 34 autres dossiers de postulants.

En pratique, cette marge de manœuvre, laissée aux membres de la CAPL, est encore plus étroite, puisque les règles qui servent à désigner les dossiers qui seront classés comme excellents et aptes à être retenus sur la liste d'aptitude sont établies par la direction locale.

En substance, il ne faut pas être trop jeune (en dessous de 45 ans, ce n'est pas la peine d'espérer, il faut mieux privilégier les concours) et avoir eu au minimum 3 valorisations maximales ces 5 dernières années.

Le cadre est posé : le Président a présenté toute une série de listes : des dossiers où les agents postulants sont soit « trop jeunes mais très bons », soit ont un « âge raisonnable, mais des notes insuffisantes », ou des dossiers « très bons mais à revoir » et enfin, le Graal, les « excellents ».

La CAPL s'est ainsi prononcée sur les 11 candidats jugés excellents, pour en sélectionner 3 à ajouter aux 3 déjà choisis par la direction.

Nous n'avons pas réussi à obtenir l'établissement d'une liste de « très bons » afin que les agents qui peuvent y prétendre puissent espérer pour les prochaines années. En fait, comme le Président l'a déclaré, la direction locale compte sur nous pour faire savoir aux personnes concernées que leur tour viendra bientôt mais tout en se gardant la possibilité de modifier cette liste non officielle dans les années à venir.

Par ailleurs, ceux qui ne figurent pas sur cette liste peuvent continuer d'espérer même si en réalité, leurs chances sont minces en l'état actuel de leur dossier.

FO-DGFIP84 rappelle son attachement à la liste d'aptitude comme moyen de recrutement inscrit dans les statuts, et dénonce la baisse du volume de promotion et demande le rétablissement du « droit au retour ».

C'est pour l'ensemble de ces raisons que votre représentant titulaire **FO DGFIP84** a voté contre cette liste.

Vos représentants FO DGFIP à cette CAPL :
Mireille COMPAGNAT (titulaire) et Jean-Marc SACRIPANTI (suppléant)

